L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. OLIVEROS, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 5 NOVEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

L'Election.

[illegible] d'hier, contrairement aux prévisions [illegible], a eu lieu au milieu [illegible] calme. Nous n'avons aucun [illegible] une rixe grave à signaler. Il y [illegible] des querelles, peut-être même [illegible] coups de poing, mais à part [illegible] épisodes électoraux, la tranquillité, nous assure-t-on, un seul [illegible].

[illegible] doit être attribué à la modération [illegible] à qui leurs adversaires [illegible] les plus diaboliques desseins [illegible] de précaution prises par [illegible] attention d'une certaine classe [illegible] d'électeurs.

[illegible] le tableau que nous publions [illegible] amis de M. Fillmore ont [illegible] une très grande majorité à la [illegible] dans la paroisse Jefferson. [illegible] beaucoup de démocrates [illegible] américains et aux whigs, ont [illegible] voté pour l'ex président. Nous [illegible] sur ces adhésions: M. Fillmore [illegible] pendant son administration des [illegible] trop nombreuses de sagesse, d'intégrité [illegible] de fermeté, d'impartialité et d'énergie [illegible] pour qu'il ne croyait pas les sympathies [illegible] qui condamnaient autrefois les [illegible] parti.

[illegible] considérable que d'ordinaire [illegible] en ensemble, mais il n'y a pas [illegible] la presse démocratique [illegible] si épouvantables forfaits [illegible] l'élection, que beaucoup d'é[illegible], prenant à la lettre les [illegible] de leurs journaux, ont jugé [illegible] chez eux.

[illegible] de M. Fillmore l'ont donc [illegible] douter; ils ont nui à leur cause [illegible] du discrédit sur celle des [illegible] l'ex président. Leurs exagérations [illegible] sombres tableaux, leurs effrayantes [illegible] révélations, les poignards qu'ils [illegible] complaisamment relaire aux yeux [illegible] stupéfaite, les revolvers et [illegible] armaient les Fillmoristes, [illegible] les meurtres et les attentats [illegible] devaient infailliblement commettre [illegible] produit son effet sur leurs [illegible] ils les ont frappés de terreur [illegible] paralysé leur zèle. [illegible] démocrates se sont [illegible] voter, un certain nombre de nos [illegible] également laissés gagner [illegible] pour ne se sont pas [illegible]. La perte d'un côté a [illegible] compensée par la perte de [illegible] des Fillmoristes prouve [illegible] est très populaire à la [illegible].

[illegible] résultat de l'élection dans [illegible] métropole de la Louisiane a [illegible] à la reconnaissance des [illegible].

[illegible] du vote reçu hier.

Résultat de l'élection.

PAROISSE D'ORLÉANS.

	Fillmore.	Buchanan.
	212	213
	[illegible]	155
	[illegible]	166
	[illegible]	206
	144	143
	440	124
	454	129
	261	157
	183	99
	165	72
	194	120
	157	107
	227	75
	159	117
	312	117
	76	30
	11	15
	56	36
	54	28
	285	52
	255	30
	425	145
	143	65
	154	151
	6052	2626
	2626	

3426 majorité de Fillmore.
[illegible] paroisse d'Orléans est [illegible]

PAROISSE JEFFERSON.

	Fillmore.	Buchanan.
	633	18
	216	22
	47	2
	796	42
	42	

754 maj. de Fillmore.
[illegible] précincts à recevoir dans [illegible]: Gretna, Chenière et [illegible].

[illegible] REPRÉSENTANS.
[illegible] 891 voix.
J. E. Blanchard 448
[illegible] opposition.

Tableau d'Enregistrement.

[illegible] lecteurs puissent apprécier le [illegible] publions ci dessous le [illegible] extrait des minutes [illegible] travail.
[illegible] électeurs inscrits.

[Colonne de chiffres illisible]

[illegible] électeurs enregistrés. [illegible] tableau ci-dessus par [illegible] 3352 votans dans le Premier [illegible] le Deuxième; 1997 [illegible] dans le Quatrième.

Le vote de 1855.

[illegible] curieux de comparer le vote [illegible] de 1856 à celui donné l'année [illegible] candidats à la place de [illegible] croyons faire plaisir à nos [illegible] le tableau suivant que [illegible] quelque utilité:

	Wickliffe.	Derbigny.
	362	728
	149	134
	1581	1143
	670	882
	1831	3077
	956	848
	549	338
	400	397
	59	69
	186	221
	161	314
	411	253
	754	230
	660	413
	369	379
	320	432
	302	494
	489	331
	354	377
	376	251
	147	206
	149	139
	55	146
	147	383
	305	304
	369	234
	294	196
	120	365
	252	245
	450	302
	490	547
	133	213
	475	246
	248	142
	470	162
	327	24
	1096	786
	587	615
	415	244
	373	462
	262	150
	474	343
	433	455
	368	296
	797	436
	633	247
	543	333
	539	439
	379	343
	349	251
	360	78
	386	173
Total	[illegible]	19,756

[illegible] VALLEE MOCOLTE.—Il est arrivé hier soir, par le train de retour du chemin de fer de Opelousas, vingt-deux boucauts de sucre de la nouvelle récolte consignés à MM. Bellang, Robion & Co. C'est le [illegible] qui ait eu lieu cette année par [illegible].

[illegible] À SHREVEPORT. — La prison de [illegible] a été détruite ces jours derniers par [illegible]. Deux prisonniers, un blanc et [illegible] homme de couleur, se sont évadés pendant [illegible] les transférait dans un autre édifice. [illegible] attribue le sinistre à la malveillance.

Dépêches Télégraphiques.
TRANSMISES À L'ABEILLE.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

LOUISIANE.

Baton-Rouge, 4 nov.—Cette [illegible] donne 3 voix de majorité à Buchanan.

St Charles, 4 novembre.—Le [illegible] de la rive gauche est de 55 voix. Buchanan [illegible] 51 et Fillmore 4.

St Jacques, Couvent, 4.—Nous avons les retours de trois precincts qui donnent une majorité de 55 voix à Fillmore.

Baton Rouge, 4.—Est Baton Rouge a donné 60 voix de majorité à Buchanan.—Ouest Baton Rouge en a donné 53 à Fillmore.

TENNESSEE.

Nashville, 4 nov.—Cette ville a donné à Fillmore 500 voix de majorité. On rapporte que le comté de Davidson donnera un gain démocratique de 120 voix.
Memphis, 4 nov.—Le gain démocratique de cette ville, est de 55.

KENTUCKY.

Louisville, 4 nov.—La majorité de Fillmore dans cette ville est de 1634 voix. Fillmore a reçu 14 voix.
Woodville, 4 nov.—Le comté de Wilkinson a donné à Buchanan 15 voix de majorité.

MISSISSIPPI.

Fayette, 4 novembre—Il a été reçu dans ce precinct, 178 voix. Majorité de Buchanan, 51.
Grand Gulf, 4.—Majorité de Buchanan, 7 voix.
Natchez, 4.—Cette ville donne 36 voix de majorité à Fillmore.
Vicksburg, 4.—Nombre de voix reçues, 873.—Majorité de Fillmore, 2 3.
Woodville 4.—Ce precinct donne 34 voix de majorité à Fillmore.
Port Gibson, 4.—Majorité de Buchanan, 58 voix.
Liberty, 4.—Majorité de Fillmore, 56 voix.
Jackson, 4.—Cette ville donne 110 voix de majorité à Fillmore.
Gainsville, 4.—Nombre de voix reçues, [illegible] majorité de Fillmore, 54.
Louisville, Mississipi.—Ce precinct donne 60 voix de majorité à Buchanan.
[illegible] 4 novembre.—Les retours de cinq precincts, du comté Adams, ont été reçus. Ils donnent à Fillmore 178 voix de majorité.
Yazoo City, 4 novembre.—Fillmore a obtenu ici 125 voix de majorité.
Gallatin, 4 nov.—La majorité de Buchanan est de 35 voix.

GEORGIE.

Augusta, 4 nov.—Le comté de Richmond laisse une majorité de 257 voix à Fillmore. Les retours présentent un gain démocratique.
Augusta, 4 nov.—Des agences additionnels continuent à donner des gains aux démocrates. Ceux-ci calculent sur une majorité de 15,000 voix dans l'Etat.

CAROLINE DU SUD.

Columbia, 4.—La Législature de la Caroline du Sud a élu aujourd'hui les électeurs présidentiels: elle les a chargés de voter pour Buchanan.

ALABAMA.

Mobile.—Cette ville a donné à Fillmore une majorité de 150 voix, mais il est probable que le comté aura donné une majorité démocratique. Le vote total de Mobile est de 3 200 voix.

NEW-YORK.

Troy, 4 nov.—Buchanan 2128—Fillmore 1877—Fremont 1647.
Albany.—Buchanan 462—Fillmore 2736—Fremont 2024.
Rochester.—Buchanan 2326—Fillmore 1207—Fremont 3911.
New-York (ville) onze wards ont fait leurs retours. Buchanan a eu 29,935 voix—Fillmore 5655—Fremont 7874.
De nouveaux retours de cet Etat, démontrent que Fremont a emporté l'Etat.

NEW-HAMPSHIRE.

Trente towns ont donné des gains au parti républicain.

MASSACHUSSETTS.

Boston.—La pluralité de Fremont est de 210 voix.
Boston.—La majorité de Fremont, en cette ville, est de 2400. (La première dépêche est incorrecte.)
Les retours des towns de l'intérieur sont favorables aux Républicains.
Boston 4.—Gardiner est réélu gouverneur du Massachusetts. Burlingham est probablement battu.
Soixante treize retours de towns et de villes donnent à Fremont une majorité de 15,000 voix. Burlingham est réélu.

OHIO.

Cincinnati, 4 nov.—Tous les wards en cette ville et sept townships du comté de Hamilton donnent à Buchanan 11,213 voix—à Fremont 7,154, et à Fillmore 4049.

MICHIGAN.

New-York.—Ce que nous avons appris jusqu'à présent du Michigan donne 4150 voix à Fremont.
Détroit.—La majorité de Fremont dans ce comté est de 900—diminution du vote démocratique de 1000.
La majorité de Fremont dans cet Etat sera de 10,000.

ILLINOIS

Chicago.—La majorité de Fremont en cette ville est de 1421 contre 1660 le printemps dernier.
Chicago.—Les retours démontrent des gains faits par les Républicains dans quelques endroits et généralement des majorités.

MAINE.

Portland.—Dans quatre-vingt-dix towns le gain des Républicains (front-sitter) est de 1700.

WISCONSIN.

Des retours partiels reçus du Wisconsin indiquent jusqu'à présent une majorité pour Fremont.

NEW-ENGLAND.

Toute la Nouvelle Angleterre a été pour Fremont.

DERNIÈRE DÉPÊCHE.

New-York, 5 novembre, 4 heures 15 minutes.

La ligne du télég. appelée "National" vient de s'arrêter, ne pouvant plus transmettre de dépêches à temps pour les journaux du matin. La ligne "du Sud" a été interrompue de bonne heure dans la nuit, laissant ainsi toute la besogne à l'autre. (Le Rapporteur.)

ARRIVÉE DU CANADIAN.

NOUVELLES D'EUROPE,

—DE QUATRE JOURS PLUS RÉCENTES.—

New-York, 4 novembre.—Le steamer le Canadian, parti de Liverpool le 22 octobre, est arrivé à Québec aujourd'hui. Le Canadian est arrivé le 19.

Nouvelles commerciales.

Coton.—Les avis par le Canadian ont causé une hausse de 1/16 d. sur toutes les qualités. Le marché a été actif. Les ventes des deux derniers jours se sont élevées à 30, 00 balles et des trois derniers jours à 60,000, dont 31,000 prises par des spéculateurs.

Nouvelles d'Europe,

PLUS RÉCENTES DE TROIS JOURS.

ARRIVÉE DU VIGO.

New-York, 4 novembre.—Le steamer Vigo est arrivé ici. Les nouvelles qu'il apporte d'Europe sont de trois jours plus récentes.

Nouvelles politiques.

La conférence de Paris s'est réunie le 15 octobre.
Le bruit court que le roi de Naples a prié les cabinets de Vienne, de Berlin et de St-Pétersbourg de concilier en faveur de l'intégrité des Deux Siciles.
Le gouvernement déclare que le traité fait par sur les Etats Unis, concerne l'Angleterre ou la Turquie. En attendant on fait à Naples des préparatifs de défense.
La flotte française n'a pas quitté le port de Toulon, mais elle est réglée à faire voile le 15 pour Ajaccio.
La crise commerciale continuant manifestement en France se dissipe et la confiance semble renaître.
La Presse sollicite la médiation de la France pour le réglement des difficultés qui se sont élevées entre elle et l'Angleterre.

Marché du Hâvre.

Hâvre, 18 octobre.—La demande de coton est active et une hausse de 1 franc a eu lieu. Les ventes de la semaine se sont élevées à 4,300 balles.—Orléans très ordinaire 106 francs.

Liverpool, 22 à midi.—Le marché au coton est ferme et actif. Les ventes de la journée s'élèveront probablement à 20 000 balles.

Affaires du Kansas.

St. Louis, 4 nov.—Les avis reçus du Kansas sont du 29. Le gouverneur Geary a arrêté plusieurs détachements de maraudeurs. Le grand juri a trouvé qu'il y avait lieu à poursuivre 90 individus accusés de meurtre au premier degré. La Législature se réunira à Lecompton, en janvier.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 4 novembre.—La *Virginia* est descendu hier à 1 heure, le *Mer Rac* à 7; le *French Lyon* a été signalé ce matin à . heure, et le *James Laurie* à 9.

CHRONIQUE LOCALE.

L'élection.—La journée d'hier n'a été marquée par aucune de ces scènes regrettables dont notre ville a déjà été le théâtre.

Plusieurs Allemands armés ont été arrêtés par l'officier Avril dans une maison du dixième precinct, troisième district. Le capitaine Hoyman a découvert, chez E. l'estey, qui semblait être leur chef, des sabres, des pistolets et deux ou trois cents balles.

Plusieurs personnes ont été assaillies à quelques-unes des polls, mais aucune n'a été grièvement blessée.

La police a arrêté le col nel Elmore pour avoir tenté de se servir d'un pistolet, dans le premier precinct.

Théâtre de la Gaité.—Le Théâtre de la Gaité ouvrira demain soir. Le directeur, M. Crisp, a engagé des acteurs qui ont acquis une grande réputation au Nord.

Musée de Vannuchi.—Les personnes qui désirent passer une heure agréable ne manqueront pas le Musée de Vannuchi rue St Charles No 107.—Nous citerons, parmi les belles figures en cire qui se trouvent dans cet établissement, le Jugement du Christ, la Chambre mortuaire, les héros de Crimée, les monarques de l'Europe, etc., etc. Les personnages sont de grandeur naturelle.

Bureau de Santé.—Le rapport officiel du Bureau de Santé constate qu'il y a eu à la Nlle-Orléans, dans la semaine expirée le 2 du courant, 160 décès, dont 34 hommes, 10 femmes, 37 garçons et 19 [illegible].

Coup de poignard.—M. L. Duplessis a reçu un coup de poignard, hier, dans un café de la rue St. Pierre; la blessure est très grave. La police a arrêté la personne qui, dit-on, a porté le coup de poignard.

Accident.—Un jeune homme du nom de Wm O'Brien a été blessé par accident, par M. Geo Bassett, un de ses amis. Son état inspire de vives inquiétudes.

Revue de l'extérieur.

Nous profiterons du temps d'arrêt que le dénouement de l'élection présidentielle impose à la politique pour jeter un coup d'œil au-dehors et résumer rapidement la situation en Europe.

Commençons par la France. Ce pays continue à jouir de la plus profonde tranquillité. Un moment sa situation financière a donné quelque inquiétude, mais on s'est bientôt rassuré, et à cette heure la prospérité de l'empire français égale sa puissance.

L'Angleterre est absorbée par la question napolitaine. Depuis la conclusion de la paix, le peuple et le gouvernement du Royaume-Uni sont mécontents et cherchent à prendre leur revanche sur quelqu'un ou sur quelque chose. Ils [illegible] qu'ils ont [illegible] la guerre d'Orient [illegible] irritée de n'avoir pu réparer à Cronstadt leur échec de Sébastopol. Le roi de Naples ayant augmenté leur mauvaise humeur par ses algarades absolutistes, la presse britannique lui a déclaré une guerre à outrance et a entraîné à sa suite l'opinion.

L'Angleterre, qui sent que sans la France elle eût été vaincue par la Russie, a été saisie d'une soudaine horreur pour l'absolutisme, et elle veut apprendre à vivre au roi Bomba. Elle pousse ses alliés à l'intervention, et pour mieux les engager elle s'est hâtée d'envoyer à Ajaccio deux vaisseaux de guerre sous les ordres de l'amiral Dundas, qui en attend trois autres.

Le roi de Naples est, dit-on, moins disposé que jamais à faire des concessions. Tant pis, car en dépit des efforts de l'Autriche, du déplaisir de la Russie et de la modération du gouvernement français qui désire éviter une catastrophe, l'Angleterre pourrait bien brusquer le dénouement et arriver à ses fins par une démonstration décisive. Nous le répétons, elle en veut un peu à tout le monde et elle ne reculerait pas devant [illegible] tête.

La Russie voit d'un mauvais œil le projet d'intervention des puissances occidentales. Elle a probablement oublié qu'elle-même est intervenue *si et armée* en faveur de l'Autriche au moment où ce royaume menaçait de s'écrouler sous les coups que lui portait la Hongrie triomphante.

Le *Constitutionnel* publie une intéressante correspondance de Naples. Tout en rectifiant quelques idées erronées, cette correspondance juge sévèrement le gouvernement napolitain. "Son système, dit-il, est le système du silence partout et à tout prix. Ce "pays est littéralement sous une machine "pneumatique qui absorbe l'air vital, et qui "pompe toutes les sensations et toutes les "pensées. Un tel régime est bien pénible "pour tous les gens d'intelligence et de "cœur."

Sous ce titre: *La Démonstration armée contre Naples*, la *Gazette autrichienne* publie l'article suivant:

"Vouloir obtenir du roi de Naples, par des "menaces ou des démonstrations hostiles, "des concessions au sujet du gouvernement "intérieur de ses Etats, c'est se mettre vio-"lemment à la place de son autorité, c'est "vouloir régner à sa place, c'est proclamer "le droit du fort sur le faible."

"C'est par ces paroles sévères que la note du cabinet de Saint-Pétersbourg dont l'authenticité ne peut plus être révoquée en doute, caractérise la manière d'agir des puissances occidentales contre Naples. On voit, par cette note, écrite de main de maître, avec quelle prévoyance les hommes d'Etat de la Russie reconnaissent le danger qui peut naître pour l'Europe d'une atteinte portée au principe du droit international. Ce n'est que le premier pas qui coûte, se dit-on probablement à Saint-Pétersbourg. Si l'on prescrit aujourd'hui au roi de Naples des règles de conduite pour l'administration intérieure, sans y être le moins du monde autorisé par les traités, qui peut un autre jour conseiller au gouvernement russe le rétablissement du royaume de Pologne, d'autant plus facilement que les traités du Congrès de Vienne offrent un point d'appui légal pour cette prétention.

"En France, on a mal reçu la note russe, et nous craignons qu'elle ne détruise complètement toutes les autres influences déjà exercées sur l'esprit du roi de Naples, mais qui jusqu'à présent n'avaient pas eu de résultat précis. On semble à Naples être invariablement attaché à cette pensée, qu'accueillir favorablement les prétentions des puissances occidentales et renier le système suivi jusqu'ici, équivaudrait à l'aveu que le système actuel est arbitraire, pernicieux et illégal. On considère un tel aveu comme un abaissement de la majesté royale à ses propres yeux et de l'autorité royale aux yeux du pays. Le roi de Naples voit le soutien de son gouvernement dans le respect de l'armée, dans la vénération des masses. Sans ces sources morales de son pouvoir, il ne saurait régner plus longtemps. C'est probablement sur cette manière de voir que se fonde la résolution de ne céder à une force supérieure que de concert avec le peuple et l'armée. La force extérieure et contraignante ne prouverait qu'une chose, c'est que Naples est un Etat de second ordre; mais on considère un abaissement volontaire, une rétractation du passé comme équivalente à un anéantissement politique, à une médiatisation.

"La conduite de l'Autriche en cette circonstance prouvera à la France deux choses importantes: d'abord que l'Autriche fait maint sacrifice pour conserver ses relations amicales avec le gouvernement français, et cela dans l'intérêt des nombreuses et graves questions qui touchent au même point ces deux empires. Enfin elle vaincra aussi le préjugé qui attribue à l'Autriche des tendances à exercer en Italie une influence prédominante et même exclusive. Sur ces considérations, le cabinet de Vienne devrait envisager d'une manière très-sérieuse l'atteinte portée au principe du droit international, car une fois la pierre fondamentale de l'édifice politique européen reculée, les conséquences en sont incalculables. La sympathie pour tel ou tel pays, il ne l'en tient aucun compte des droits du gouvernement, ou plutôt se tourner vers l'Amérique, où la guerre civile la plus sanglante est organisée dans le Kansas, dans l'admirable but d'augmenter le nombre des Etats à esclaves, et où, dans le sud des Etats-Unis, des hommes innocents qui ont le malheur d'être nés noirs, sont encore traités avec toute la tyrannie de l'esclavage. Comment le Congrès de Washington accueillerait-il une note relative à cet objet, et comment y répondrait-il?"

Voici le résumé que publie le *Journal des Débats* de ses correspondances de Madrid relatives à la levée du séquestre mis sur les biens de la reine Christine.

Nous avons annoncé il y a deux jours, d'après la correspondance générale qui se publie à Paris, que le gouvernement espagnol a fait cesser le séquestre apposé sur les biens de la reine Marie Christine. Les lettres particulières que nous recevons directement de Madrid, sous la date du 30 septembre, confirment cette nouvelle et nous donnent quelques renseignements sur la mesure qui vient d'être adoptée. Voici ce qu'on nous écrit:

Parmi tous les actes accomplis par le gouvernement depuis les mouvements insurrectionnels de 1854, ceux peut-être qui portaient la plus profonde empreinte de l'esprit révolutionnaire ont été dirigés contre la reine Marie-Christine, mère de la reine Isabelle. Un décret du 26 août a ordonné le séquestre de ses biens; on a menacé sa personne, puis on l'a contrainte à quitter l'Espagne et à se soumettre à un exil indéfini. Bientôt après les Cortès constituées se sont réunies et des leur début on a formulé une accusation contre la reine Marie-Christine. Une commission a été chargée d'informer sur cette accusation; cette commission a communiqué son rapport à l'Assemblée dans l'une de ses dernières séances, à la fin du mois de juin. Ce rapport dans ce rapport: "La commission informe, elle n'accuse pas." La reine Isabelle, était rentrée dans le libre exercice de sa pleine autorité, ne pouvait vouloir laisser subsister l'acte qui frappait la reine sa mère. Cependant cette question a soulevé de longues discussions dans le conseil des ministres, et ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à se mettre d'accord.

L'initiative de la proposition pour la levée du séquestre a été prise par le nouveau ministre des finances, M. Salavarria, dans une séance extraordinaire du conseil tenue spécialement pour cet objet, le jeudi 25 septembre, sous la présidence du maréchal O'Donnell.

Il a été convenu que le nouveau décret ne porterait aucune qualification de l'acte du 28 août 1854, qu'il n'infligerait aucun blâme aux ministres de cette époque, et que l'on se bornerait à déclarer purement et simplement la levée du séquestre. Le résultat de cette transaction a été soumis à l'approbation de la reine Isabelle dans un conseil qu'elle a présidé, le jeudi 25, et l'affaire a été définitivement réglée. Toutefois le décret ne sera point publié dans la *Gazette officielle*, ou du moins on l'a provisoirement décidé ainsi.

La solution adoptée par le gouvernement ne plait pas à tout le monde: elle est attaquée avec emportement par les révolutionnaires et par les progressistes purs, tandis que beaucoup de royalistes s'en montrent mécontents et n'en parlent qu'avec amertume. Ceux-ci disent que le gouvernement répare incomplètement l'outrage fait à la Reine, et que le décret est un acte de faiblesse indigne.

Il y a, dit la *Presse*, un certain mouvement de navires anglais dans la mer Noire. Il s'agirait, suivant les bruits qui courent à Constantinople, de presser la solution des questions de Belgrade et de l'île des Serpents. Les journaux allemands parlent depuis quelque temps de l'existence d'une seconde note anglaise au sujet de cette île, plus pressante et plus vive que la première.

Les dernières nouvelles de Chine nous apprennent qu'une révolution de palais vient de s'accomplir à Pékin. L'empereur avait dégradé son premier ministre, le mandarin Key-Ints, homme d'intelligence et de progrès, et choisi à sa place le mandarin Ling-Tsé, qui avait une aversion profonde contre les Européens, et qui [illegible] commencé son administration par une nouvelle persécution contre les chrétiens.

Nouvelles diverses.

On sait que la compagnie du Cristal-Palace vient d'être la victime, de la part d'un de ses employés, de fraudes considérables, s'élevant à plusieurs centaines de mille francs. Les recherches auxquelles la compagnie s'est livrée constatent déjà un détournement de plus de trente mille livres sterling (1,000,000 francs.)

La biographie de l'employé infidèle offre un exemple saisissant de cette soif démesurée de luxe et de plaisirs qui s'est emparée de notre époque. Cet employé s'appelle Robson. Il y a quatre ans qu'il occupait avec sa femme une seule mansarde dans le voisinage de Chancery-Lane, et dont le loyer n'était que de 4 shillings par semaine. A cette époque, Robson était employé chez un papetier, avec 18 shillings d'appointements par semaine; ce salaire constituait toutes les ressources du jeune ménage. Un an après, il obtint une place au Palais de Cristal avec des appointements de 30 shillings par semaine. Plus tard, il fut placé dans les bureaux de comptabilité de la compagnie, et enfin nous le voyons au bureau d'enregistrement des actions et des certificats de [illegible] avec un traitement de 150 livres par an.

Avec des faibles ressources, il réussit à établir une manufacture de produits chimiques dans les environs de Kensington. C'est alors qu'il prit une résidence fashionable à Kilburn-Priory; il la meubla avec une élégance somptueuse; il avait un brougham et deux autres voitures dans ses remises, et six chevaux magnifiques dans ses écuries: l'un de ces chevaux de race choisie, lui coûta 500 livres (12,500 fr.); son groom et son cocher portaient des livrées éblouissantes; trois domestiques faisaient le service de la maison.

Mais M. Robson ne se contenta pas d'avoir une maison bien montée, des équipages et des [illegible] [illegible]. [illegible]

Ce n'est pas tout; Robson était en traité pour acquérir le château de Kenilworth; mais, au moment de conclure le marché, la bombe a éclaté, et il a été obligé de décamper.

—Une dame qui n'est sans doute pas familiarisée avec les habitudes du *stud-book*, s'indignait, aux dernières courses de Chantilly, de ce qu'on donnait un état civil aux chevaux et de ce qu'on les désignait par les noms des père et mère. Exemple: *Acajou*, par *Gladiator* et *Marcelle*. "On serait souvent embarrassé, ajoutait un plaisant, si chacun était ainsi obligé de fournir sa généalogie." Et comme la conversation s'animait et devenait par trop sans-gêne, Mme J...., femme d'un des commissaires des courses, se penche vers son mari et lui dit en souriant: "Vous m'aviez pourtant dit que nous serions dans une tribune réservée."

—Parmi les branches de commerce se rapportant aux consommateurs de Londres, dit M. Dodd, dans son ouvrage sur cette matière, *The food of London*, il en est auxquelles on fait à peine attention et qui ont une importance plus grande qu'on ne se l'imagine; au nombre de celles-là se place en première ligne la vente des oranges et des citrons.

Avant qu'on fit usage de la vapeur, presque toutes les oranges importées en Angleterre venaient d'Espagne et de Portugal; depuis que l'on se sert de ce puissant moyen de locomotion, on les reçoit en outre des Açores, de Madère, de Malte et de la Crète. Il part chaque année de Saint-Michel, l'une des Açores, 300 bâtiments en destination de Londres, chargés d'oranges et transportant collectivement 300,000 caisses de 1,000 oranges chacune. L'Angleterre importe 300 millions d'oranges par an, dont 100 millions se consomment dans la grande métropole; les plus estimées sont déchargées à Southampton et amenées à Londres, par chemin de fer, tandis que celles de qualité inférieure remontent la Tamise jusqu'au pont. Un quart de cette quantité, soit 25 millions, se vend dans les rues et dans les théâtres, les 75 autres millions sont débités par les boutiquiers. Les oranges sont expédiées dans des caisses oblongues, tandis que les citrons arrivent dans des caisses carrées. C'est de la Sicile que l'Angleterre tire la plus grande partie de ses citrons. Londres en consomme annuellement 30 millions. Les juifs sont à la tête de ce commerce, dont le grand centre est à Duke's Place, dans Houndsditch, quartier qu'ils habitent.

Un créancier persévérant,
DE BAGDAD À CLICHY.

Si jamais créancier fut digne d'intérêt par sa [illegible] et sa persistance, c'est M. Chauvin.

Sa créance est née en Turquie; son débiteur est un Belge devenu Turc, et lieutenant-colonel d'état major dans l'armée ottomane. Pour obtenir un jugement contre Messoud Bey, il a fallu le secours de trois ambassadeurs, MM. Baraguey-d'Hilliers, Benedetti et Thouvenel.

La contrainte par corps était son seul moyen d'exécution, sa seule ressource pour obtenir son remboursement. Il va l'exercer, ses titres sont en règle.... mais voilà que son débiteur se réfugie à Bagdad, où il devient aide-de-camp du pacha. La contrainte par corps à Bagdad! M. Chauvin ne se décourage pas; il veut faire arrêter son débiteur, et il obtient les autorisations nécessaires. Mais il avait compté sans les ruines de Ninive.—Les radeaux qui emportent vers les rives de la France les ruines de Ninive sombrent, le Tigre les engloutit. Messoud-Bey retire les ruines, et le salut de ces ruines menace de devenir la perte de la créance de M. Chauvin. Pourrait-on emprisonner un homme qui avait sauvé les ruines de Ninive?

Un autre aurait perdu tout espoir; mais le courage de M. Chauvin grandit avec les difficultés. Messoud Bey, tout couvert de gloire, est chargé par le pacha de Bagdad d'aller en France, en Angleterre et en Belgique, acheter des bateaux à vapeur pour fonder un service de navigation sur l'Euphrate. Il part, il s'embarque sur le bateau à vapeur des Messageries impériales; mais, sur le même bateau que lui, se trouvait, caché dans une cabane à chevaux, M. Chauvin, armé de ses titres et des jugements, en sorte que Messoud-Bey se promenait tranquillement sur le pont, sous l'œil de son infatigable créancier, qui guettait sa proie, et cette fois croyait la tenir.

A Malte, le domestique de Messoud-Bey aperçoit M. Chauvin, et il court prévenir son maître. Tout paraît être perdu: effrayé à juste titre, M. Chauvin monte se cacher sur un mât, et de là il peut voir Messoud-Bey le chercher dans tous les coins et recoins du bateau. Messoud Bey finit par rire des visions de son domestique; il arrive à Marseille, convaincu que la Méditerranée le séparait de son créancier et le mettait à l'abri de toute fâcheuse entreprise. L'imprudent! en sortant du bateau, il entendait avec effroi une voix bien connue crier derrière lui: Arrêtez Messoud! C'est mon Chauvin, son créancier, porteur d'un *titan*, de jugements turcs qui ordonnent son arrestation. Puis gendarmes et douaniers étaient mis en réquisition pour empoigner Messoud.

Le douane et la gendarmerie, qui ne savent pas ce que c'est qu'un *titan*, faisaient des difficultés. Messoud Bey insistait pour qu'on lui délivrât son passeport. Chauvin avait disparu; le courage l'abandonnait-il? s'était-il résolu, de guerre lasse, à laisser échapper son débiteur? Messoud commençait à le croire. Il tient enfin son passeport, il va partir, il est libre. Apparaît Chauvin suivi d'hommes noirs, huissiers, agents.—Je suis Français, dit-il, la loi française (que Dieu la bénisse!) permet au créancier français d'arrêter provisoirement l'étranger, son débiteur, en vertu d'ordonnances du président du tribunal..... et j'ai une ordonnance du président du tribunal de Marseille qui ordonne votre arrestation. Messoud consterné regarde avec stupeur Chauvin triomphant; il baisse la tête, semble se résigner à son sort. Les recors l'environnent, ils l'emmènent.—Halte! s'écrie tout à coup l'huissier, le président n'a pas ordonné l'arrestation à toute heure. Il est six heures et quelques minutes; je ne puis instrumenter.—Les recors s'écartent respectueusement; Messoud est libre. Il part, laissant derrière lui Chauvin désespéré. Sans perdre de temps, il court à la section du chemin de fer de la Méditerranée, s'élance dans un wagon, et la vapeur l'emporte à toute vitesse, loin de son infatigable créancier.

Messoud, inondé de joie, arrive à Lyon; toute sa joie renaît: il est tranquille et il descend du wagon. Un omnibus l'attend, l'omnibus qui le conduira à la gare de Paris, quand il entend derrière lui ces paroles terribles: Arrêtez-le, c'est Messoud, arrêtez-le! J'ai un titan et une ordonnance du président du tribunal de Marseille. Et Chauvin se dresse devant Messoud, brandissant son titan et son ordonnance. Derrière lui marche une escouade d'agents; Messoud est entraîné. Il s'écrie en vain qu'il est chargé d'une mission par l'autorité turque; il obtient seulement d'être conduit devant le préfet. Pendant que le débiteur et le créancier sont chez M. le préfet du Rhône, disons ce qui s'était passé.

Messoud avait cru laisser Chauvin derrière lui, se lamentant: qu'il connaissait peu son adversaire! Chauvin avait couru au télégraphe électrique; il avait fait dire à Lyon "qu'un Turc, dont l'arrestation était ordonnée par le président du tribunal de Marseille et les jugements turcs, allait arriver à Lyon, et qu'il fallait l'arrêter; que les pièces et les décisions commandant son arrestation arriveraient avec lui." Puis, la dépêche télégraphique transmise; il avait pris le même convoi que Messoud; et c'est ainsi que créancier et débiteur étaient arrivés ensemble à Lyon. La police prévenue s'était présentée à l'arrivée du convoi, et Messoud avait encore été arrêté.

On comparait donc à la préfecture: Messoud-Bey excipe de sa mission, de sa qualité d'officier supérieur de l'armée turque. Mais, le permis d'arrêter donné par le président du tribunal de Marseille avait-il une force légale à Lyon? La question parut délicate aux yeux de l'autorité administrative, qui n'osa prendre sur elle de retenir Messoud. Elle le fait mettre en liberté. Celui-ci s'empresse de courir au chemin de fer et arrive à Paris. Cette fois, plus de créancier! Il descend du wagon tranquillement, gagne tranquillement le premier logement venu, s'y établit, s'y endort. Il ne savait pas quel réveil lui ménageait Chauvin.

Le lendemain matin, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de la Seine, un garde du commerce frappait à la porte de Messoud, et le mettait en état d'arrestation. Enfin, après un référé devant M. le président, faute par Messoud d'avoir fait aucune justification de sa qualité d'agent diplomatique, M. Chauvin avait la joie de voir se fermer, sur son débiteur, les portes de Clichy.

De Bagdad à Clichy, tel avait été le chemin de Chauvin et de Messoud.

Certes, après tant de travaux, M. Chauvin méritait bien quelque repos. L'ambassade ottomane ne l'a pas jugé ainsi.

Elle s'est émue de l'arrestation d'un officier supérieur turc, chargé d'une mission. Elle s'est adressée au ministère des affaires étrangères, au ministère de la justice.

Messoud, de son côté, a formé une demande à fin de mise en liberté, fondée sur ce qu'il était chargé d'une mission du gouvernement turc.

Me Andral s'est présenté au nom de Messoud-Bey.

Il a rappelé les dispositions du décret de ventôse et les immunités qui couvrent les agens diplomatiques des gouvernements étrangers. Un intérêt privé ne peut pas prévaloir sur les intérêts d'un pays. C'est ce qui a été reconnu par une jurisprudence constante. Dans l'espèce, l'ambassade ottomane vient de certifier que Messoud est l'agent de l'autorité turque. Peut-on mettre en doute sa qualité? Puis, voici son passeport, il est délivré par le ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte. Il dit: Messoud-bey, chargé d'une mission. Devant la déclaration du passeport, devant l'énonciation de l'ambassade, il est impossible de douter de la qualité de Messoud. Il doit être mis en liberté, en vertu du décret de ventôse.

Me Palateuf se présente pour M. Chauvin. Le décret de ventôse, selon lui, n'est pas applicable à l'espèce: il ne suffit pas d'être agent d'un gouvernement pour être inviolable, il faut être agent diplomatique, c'est-à-dire chargé de traiter des intérêts d'une nation. C'est ce qui a été jugé maintes et maintes fois.

La jurisprudence est constante. Cela est si vrai, que les consuls peuvent être arrêtés. L'avocat invoque à l'appui de son système l'autorité de M. le président Debelleyme, dans son livre des ordonnances sur requête et sur référé, ainsi que les décisions judiciaires citées par lui. Si les consuls, qui ont une qualité et une mission des gouvernements étrangers peuvent être arrêtés, à plus forte raison on doit-il en être de même d'un simple envoyé comme Messoud.

[illegible]

L'Eglise et l'Empire.

UNE PAGE DU P. LACORDAIRE.

La livraison du 25 septembre du *Correspondant* s'ouvre par un article du P. Lacordaire sur le dernier ouvrage du prince Albert de Broglie: *L'Eglise et l'empire romain au quatrième siècle*.

Dans tout ce qu'a écrit l'illustre dominicain, on [illegible] qui soient [illegible] [illegible] ni vive que probable. Il me suffit, pour vous en convaincre ainsi que vos lecteurs, d'appuyer mon dire de deux ou trois citations que je prends au hasard et que je me hâte de vous copier, en m'abstenant de les faire suivre d'aucune réflexion:

La scène s'ouvre (dans le livre de M. Albert de Broglie) par une peinture large et érudite de l'état de l'Empire et de l'Eglise au commencement du quatrième siècle. On mesure d'abord [illegible] République, achevée par Tibère, et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] est déjà morte, et rien n'était vivant autour d'elle. Le poète, l'éloquence, l'histoire n'ont plus de voix digne d'être entendue; les arts tombent; la langue prend un accent et des formes qui le [illegible] son antique majesté; se réfugie chez les Barbares que l'Empire prend à sa solde; les populations diminuent, et une pauvreté croissante décime le fisc, qui se montre plus avide à mesure que ses tributaires produisent qui possèdent moins: la gloire, l'intelligence, la valeur, la richesse, la vie enfin s'est retirée de ce grand corps, où un seul homme, à force d'être tout, n'était rien lui-même, et où n'est le gardien adoré de la bassesse et de la misère de tous.

Voilà Rome à l'entrée du quatrième siècle. En trois cents ans de despotisme, le peuple qui gouvernait le monde a perdu jusqu'à la pudeur de la servitude; il ne regrette rien du passé, et il attend de l'avenir que le pain et le sang que lui jettent ses maîtres pour en obtenir les applaudissements qu'il donnait aux Scipions. Le Sénat, jouet tour à tour de la populace de Rome et de celle des camps, fait des empereurs qui tantôt le méprisent jusqu'à l'épargner, tantôt l'estiment assez pour l'égorger, et il porte ainsi son nom, dernière image de la République, de l'opprobre qui finit à l'opprobre qui commence. Quant au prince, né du crime ou du hasard, sans aïeux comme sans héritiers, il passe sur ce trône que les Antonins honorèrent sans pouvoir le fonder, demandant au Sénat des adulations qui trompent le peuple, au peuple des cris qui le trompent lui-même, et aux guerre, quand il le peut, des victoires qui [illegible] [illegible]. [illegible]

Plus loin, après avoir parlé des crimes commis par l'empereur Constantin dans sa vieillesse, le P. Lacordaire ajoute:

Nous ne pouvons comprendre aujourd'hui une nature évidemment élevée, comme celle de Constantin, aussi atroces excès.— Mais c'est Dieu, [illegible] [illegible] [illegible] nous. Dès que l'homme est séparé de Dieu, [illegible] au moyen [illegible] [illegible] pouvoir absolu n'a, outre les erreurs de son intelligence ou de sa volonté, aucune barrière sérieuse, il est impossible qu'il ne tombe pas un jour ou l'autre dans quelque acte de démence. Alexandre assassine un des ses amis. Adrien fait un dieu d'Antinoüs; Trajan persécute les chrétiens et écrit à Pline une lettre qui est un monument de délire impérial; Théodose fait massacrer tout un peuple à Thessalonique; Louis XIV révoque l'édit de Nantes et chasse de son royaume, par des supplices barbares, des milliers de sujets qui y vivaient paisibles sous la foi d'un traité solennel. Je ne nomme que les meilleurs pour montrer ce que vaut pour l'humanité un pouvoir absolu et de prise contre la raison!

Au risque de prolonger un peu trop ces citations, nous ajouterons encore pour terminer, quelques lignes sur l'Eglise d'Orient telle qu'elle fut constituée par Constantin.

Deux hommes sous Constantin, dit le P. Lacordaire, représentaient l'Eglise militante: Saint Athanase et Eusèbe de Nicomédie. C'était d'avance et en deux types vivants, toute l'histoire de l'épiscopat, et dans l'histoire de l'épiscopat, toute celle de l'Eglise....

Entre ces deux hommes, l'évêque courtisan et l'évêque apostolique, Constantin fut le malheur de préférer celui qui le trompait. Ce choix de Constantin décida du sort de l'Eglise grecque. Il fut écrit quelque part que la lignée d'Eusèbe l'emporterait sur la race d'Athanase, et que celle-ci produirait en vain, pour sauver l'Orient, des hommes tels que les Cyrille, les Chrysostome, les Basile et les Grégoire. Quant on est le premier d'une chose, on lui donne l'empreinte, et elle va sans cesse au premier coup. Eusèbe de Nicomédie a fleuri d'écoute deux siècles; mais la suprématie d'une autre foi maintient l'épiscopat courtisan et l'épiscopat apostolique, et cette déplorable tradition n'avait besoin que de temps pour produire, comme son effet naturel, le schisme et la mort.

Voudrait-on qu'une âme particulière ne souffrit rien d'une situation fausse, qui s'est faite persévéramment? Il n'en peut être ainsi. Les chrétiens sont sous la loi de la liberté où sous la loi logique qui ne leur épargne pas les conséquences. Tout pays où l'ambition l'emporte sur le sacrifice, et la dignité humaine sur la pensée de la servilité et de la corruption, n'aura jamais d'Eglise pure, intacte, dévouée. Renfermée dans la terre classique du despotisme, comme une sève de cent regards pour l'Orient d'une génération vraiment qui parlent sur la mémoire de Constantin, nul n'a [illegible] passé celui-là...

Constantin avait voulu perpétuer l'empire et par lui le pouvoir absolu; la Providence voulait renverser l'empire et fonder les nations, afin que l'humanité, divisée en groupes naturels selon les races, les penchants et les territoires, échappât à la puissance d'un seul, et pût toujours, dans l'avenir, trouver un asile contre la persécution du droit et de la vérité....

UNE [illegible].—Quelle est la Dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand on se servant de "Baume de mille fleurs" ils seront dans et les deux deviendraient aussi blancs que l'albâtre. [illegible]

Les poils de Barbe [illegible] et [illegible] [illegible] conserver le teint de Sultane, à son Bal, écurie. Prix, 50 cents le flacon. A vendre par Fetridge & Co., propriétaires, à New-York.
A vendre, à la Nlle-Orléans, par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

MERVEILLEUX ! MERVEILLEUX
[illegible] Nous appelons l'attention de tous ceux qui sont atteints de ce mal affreux, sur le certificat suivant, assermenté d'un de nos citoyens les plus respectables, le beau-père du propriétaire de "Quarrier des Etats-Unis" [illegible] à Philadelphie.
New-York, 16 août 1856.
[illegible]
P. VALLÉE, 13 Franklin St.

ETAT DE NEW-YORK.
Ville et comté de New York.
Je, Joseph Lawrence, commissaire des actes dans et pour la ville et le comté de New York, [illegible]
JOSEPH S. LAWRENCE.
Commissaire des Actes et notaire public de l'Etat de New York, 67, Wall Street, New York.
[illegible]
J. WRIGHT & Co.

Springfield, 12 24 avril 1856.
[illegible]
SANDFORD HILL, M. D.
A vendre par [illegible] J. WRIGHT & Co.
[illegible] 21 et 151, rue de Chartres

Les célèbres pilules du Dr Dupont sont les seules qui puissent guérir radicalement les Hémorrhoïdes internes, les dartres, etc. Il n'y a pas de remède aussi efficace pour purifier le sang. La boîte coûte 50 cents. Depot, 76, Nassau street, New-York. Expédiées par la malle.
A vendre par J. WRIGHT & Co.
21 et 151 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans

Poudre de la Physique.—Les dents sous un toujours présenté à notre esprit des figures faisant négligemment, et un remède n'avait, depuis notre enfance, que le synonyme de dégoût. [illegible] qui n'a pas [illegible] toujours pour nous ce qu'il y aura de plus horrible [illegible] les drogues qu'il nous a fallu avaler pour être soulagés. Les propriétaires du Dr AYER ont inauguré une nouvelle ère. [illegible]
A vendre par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.
Et par tous les pharmaciens de la ville.

Société Catholique pour l'instruction des Orphelins dans les Paroisses.
LES directeurs [illegible] [illegible] que les [illegible] au profit de la dite institution, [illegible]
MARC SOUBRET, trésorier.

Marchandises nouvelles!
D. P. SUANIAN & Co [illegible] aux Dames de la cité fait l'ouverture d'un vaste et [illegible] assortiment de robes de soie à volants, [illegible]
Nos 12 et 14, rue de Chartres

[illegible] depuis dimanche 2 du courant, un chien [illegible] sur le [illegible]. [illegible] de la tête [illegible] [illegible] sont priés de le ramener au No 60 rue Bourbon, au fond du [illegible].

BILLET PERDU.
UN billet fait par Victor Rochelle, à l'ordre de M. O. B. Braud, pour la somme de 566 67, [illegible] [illegible] 5 novembre.

EN débarquement du navire français Emma, de Marseille:
200 paniers de 12 Bouteilles huile James Plagniol,
100 [illegible] de do do
25 quarts vermouth Noreau Chapeau & Co.
10 [illegible]
25 barriques vin [illegible]
[illegible]
A vendre par B. TALAMON, 161, rue Royale

DAMEJEANNES—1000 damejeannes de 5 gallons, 200 de 3 do.
A vendre par B. TALAMON, 161, rue Royale

SAVON français [illegible]
B. TALAMON, 161, rue Royale

VINS—18 barriques vin rouge St Estèphe Médoc,
10 barriques vin rouge Bonne Médoc,
30 barriques vin rouge Grand Bouquet,
[illegible] do do Combinaison,
10 do do Grand vin St. Laurent 1851
10 do do Grand vin St. Estèphe 1851
[illegible] do do Grand vin Pontlas 1851
10 do do Grand vin St Julien 1851,
160 barils vin blanc Haut Sauterne,
100 caisses vin rouge St Julien,
[illegible] do Pontet St Julien, 1848,
160 do do Margaux Médoc 1848,
75 do do St Estèphe et St Julien [illegible]
50 do vin blanc [illegible]
A vendre par B TALAMON, 161 rue Royale

VIN [illegible] Cognac, en [illegible] [illegible]
161 rue Royale

A VENDRE par le brick Adelaïde, de Marseille:
[illegible]
15 demi pipes de Malloca.
25 balles de 25 milliers bouchons [illegible]
25 [illegible]
50 [illegible]
1260 [illegible]
10 barils [illegible]
10 [illegible]
500 rames papier pour cigarettes.
A vendre par PABLO GELPI, 129 rue Vieille Levée, entre St Philippe et Ursulines

VINS de Bourgogne de la maison Chs. Morey & Coutin, Léger Berr, à Nuits:
20 caisses Volnay,
20 do Chambertin, bouteilles et demi do.
20 do Clos-Vougeot,
20 do Richebourg,
20 do Corton, en magnum et à vendre par [illegible] THOMAS, 3 rue Grévier

HUILE—30 barils à vendre par [illegible] Co.

PO[illegible] barils de [illegible] [illegible]
DONNELLY, SHERMAN & Co.

[Série d'annonces de GALLIANO & PASCAL, coin Conti et Levée, largement illisibles:]
BEURRE—[illegible] à vendre par GALLIANO & PASCAL, coin Conti et Levée
BEURRE—[illegible] GALLIANO & PASCAL.
BEURRE—[illegible] GALLIANO & PASCAL.
FROMAGE—[illegible] A vendre par GALLIANO & PASCAL, consignés Conti et Levée
JAMBONS—[illegible] GALLIANO & PASCAL, consignés Conti et Levée
GRAISSE—[illegible] A vendre par GALLIANO & PASCAL, coin Conti et Levée
FARINE—[illegible] A vendre par GALLIANO & PASCAL, consignés Conti et Levée
MAQUEREAUX—50 barils [illegible] A vendre par GALLIANO & PASCAL, coin Conti et Levée
CHANDELLES—150 caisses [illegible] A vendre par GALLIANO & PASCAL, coin Conti et Levée
FARINE—[illegible] A vendre par GALLIANO & PASCAL, coin Conti et Levée

DAGUERRÉOTYPIE [illegible] [illegible]

Formation de société.
LE soussigné ont formé une société à partir de [illegible] les affaires sous la raison de A. ROSE [illegible] No. [illegible] Canal.
ALF. BOURDET, CHAS. A. GUINIÉ.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane [illegible] FED SAMBOLA Jr., 26 rue Tchoupitoulas.

CIGARETTES—[illegible] [illegible] Jr.

NATTES [illegible] FED SAMBOLA Jr., 26 rue Tchoupitoulas.

120 [illegible]
[illegible] 72, rue des Magasins

SUCRE—1,000 [illegible] [illegible] 74, rue des Magasins.

CAFÉ—[illegible] de la Jamaïque, en magasin et à vendre par [illegible] 50 rue des Magasins.

RIZ—[illegible] S. DE [illegible] & Co.

MARCHANDISES SÈCHES
[illegible]
Magasin [illegible] à bon marché, la plus grande [illegible]
[illegible] [illegible] Conti et Chartres.
A [illegible]
[illegible]
Un grand assortiment de [illegible]
EN débarquement du navire Grigua, du Havre: [illegible] et Robinson & Cie. [illegible] [illegible]
[illegible] LAMANA PRIMES.

ATTENTION.
[illegible] Nous appelons l'attention des [illegible] sur la venue de marchandises sèches qui aura lieu [illegible] 29 du mois, au magasin d'encan de Hussie & [illegible], No 27, rue de Chartres.
Conditions à la vente.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & Mayer.
Novembre 8.—[illegible] Ramparts [illegible] [illegible]
Novembre 8.—Plantation de valeur avec [illegible] dans la paroisse St-Hélène, près le grand chemin de fer du Nord, à 2 milles de St-Hélène; [illegible]

COMPAGNIE FRANCO-AMERICAINE.
[illegible] le steamer français FRANÇOIS ARAGO, capitaine Maillard, [illegible] [illegible]
J. P. WHITNEY & Co.

AUX DEMOISELLES.
O[illegible] Cadeau [illegible] MADAME [illegible] rue St-Charles [illegible]
[illegible] [illegible] BLAISE [illegible]

CARBONATE CANCEMENT.
BI-SULFITE DE CHAUX.
L[illegible]
[illegible] No. 122, rue Gravier.

A LOUER.
UNE maison en briques, à étage, dans la rue des Champs Elysées, [illegible]
EDWD. [illegible] & Co.

Hôtel Verandah Court.
MADAME GIBSON [illegible] [illegible]
A. GEORGE.

Wagon neuf à vendre.
A VENDRE—Un wagon neuf à 4 roues, [illegible] [illegible] [illegible] DE [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
Avis [illegible] Novembre 1856.
SONT priées [illegible] [illegible] les personnes dont les noms suivent:
Arnaud, Charles et Paul; Bagnières, Louis A.; Bagnières, Fouque, Pierre-Marie Gaspard; [illegible]
[illegible]

Vallarino, Antoine.
Le chancelier du Consulat de France, [illegible]

[illegible] MAGASIN.
L. PANIS [illegible] [illegible]

Avis.
ALONSO DUCLAN prévient le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter [illegible] [illegible]
ALONSO DUCLAN.
Nlle-Orléans, 31 octobre 1856.

A [illegible] M. JOHN DOLBEAR [illegible]
MARTIN OWEN & Co.

AVIS.
[illegible] [illegible] M. L. LÉBAUD.

Changement de local.
[illegible] No 150 [illegible] Canal [illegible]

O[illegible] demande [illegible] OUVRIERES [illegible] [illegible] No 140 rue du Canal.

FREDERIC THOMAS ont ouvert [illegible] [illegible]
J. EUGENE LOURNÉ.

L[illegible]
[illegible] [illegible]
TOURNE & [illegible]

EN débarquement du navire [illegible] [illegible]
PAUL [illegible] & Co.
[illegible] 75 Vieille Levée.

LIQUEURS de Paris—50 barils vin [illegible] [illegible] 50 [illegible]

V[illegible]
[illegible]

CORDAGE—[illegible] [illegible] [illegible]

FARINE—[illegible] [illegible] [illegible] H MEDORON, 31 rue Commune.

Scrofulei! Scrofulei!
REPAS par le navire Saint Louis, [illegible]
RAYNAUD & TAMBOURY, coin Royale et St. Louis

EN débarquement du navire Oregon du Havre: [illegible] [illegible]
RENAUD & TAMBOURY, coin Royale et St Louis

Huile en fût blanc, à vendre.
CINQ caisses huile blanc assorti, en débarquement, à vendre par G. H. GRAHAM, 26, rue Gravier

ALFÉNIDE.
LE soussigné, concessionnaire de A. PAYA & Co, informe le public qu'il est constamment approvisionné de: Cuillers de table et de dessert—Cuillers à café—Cuillers à potage—Cuillers à ragoût—Truelles à poisson—Pelles à beurre—Hors-d'œuvre—Couteaux de table et de dessert—Services à découper—Cuillers de sauce—etc. etc.
G. COPPINS & Co.
50 rue de Chartres

AVIS.
D[illegible] jeune homme [illegible] [illegible] A. SAMMAUD & Co., 132, rue du Canal

J. VIOSCA Jr.
Marchand-commissionnaire.
Importateur de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, etc. 28, rue Canal.
O[illegible] de Bergamotte, [illegible] [illegible]
J VIOSCA Jr. 28 rue Canal
A VENDU par le navire Emma, de Marseille: 100 paniers huile d'olive James Plagniol, [illegible] [illegible] Manuel Jordan Jerez & Co.
A vendre par J VIOSCA Jr, 28 rue Canal
100 livres pistaches du Levant, [illegible] [illegible] par le navire Emma de Marseille.
A vendre par J VIOSCA Jr

TABAC—[illegible] [illegible] Havane [illegible]

L[illegible] premier novembre [illegible] [illegible]

Avis de société.
LE [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]

L[illegible] [illegible] [illegible]

On demande un [illegible].
O[illegible] [illegible]

Loterie par les Chevaliers...
[illegible]

Changement de magasin.
P[illegible] [illegible] No. 21, [illegible] [illegible]

Chapeaux de la Mission.
[illegible]

AMUSEMENTS.
Théâtre d'Orléans.
JEUDI 6 novembre 1856.
Ouverture de la saison théâtrale.
Débuts de M. Numa Barrère,—Rentrées de MM. Debarrère, Dubreuil et de Mme Colson.
Lucie de Lammermoor, grand opéra en 4 actes, de Donizetti.—On commencera à 7 heures précises.

Théâtre de la Gaité.
CRISP, Directeur.
LE Directeur a l'honneur d'annoncer au public que le théâtre s'ouvrira
JEUDI SOIR, 6 NOVEMBRE.
Des avis qui seront publiés plus tard feront connaître les acteurs distingués qui composent la troupe d'opéra et la troupe dramatique. Un appel au nombre de troupe et chaque d'entre à acquis une grande réputation aux Etats-Unis.
Les personnes qui désirent retenir quelques loges particulières pour les familles.
A la demande d'un grand nombre de personnes, un nombre limité de billets pour la saison seront vendus.
Pour plus de détail s'adresser à T. S. CLARKE, Trésorier du Théâtre de la Gaité

Le plus beau spectacle de la saison.
Le Musée de Vannuchi.
No 107, rue St-Charles.
Est ouvert depuis le samedi, 1er novembre.
Allez voir son nouveau et magnifique groupe,
LE JUGEMENT DU CHRIST!
Composé de [illegible] de grandeur naturelle [illegible] travail et qui a [illegible]
EN 1865 LE PLASTRES!
Il y a également dans le bel établissement, les célèbres groupes suivants:
LA CRIPE,
Composé de [illegible],
LA CHAMBRE MORTUAIRE,
Quatre figures
LES HÉROS DE LA CRIMÉE
Et les SOUVERAINS DE L'EUROPE.
WASHINGTON TRAVERSANT LE PONT A TRENTON, [illegible]
[illegible]
Un grand nombre de curiosités, de [illegible] [illegible]
ENTRÉE. 25 cts. Les enfants et les domestiques, [illegible] prix.

Arrivée des Chanteurs Montagnards.
LA compagnie des célèbres chanteurs Montagnards Béarnais, de [illegible] [illegible] arrivera à la Nouvelle-Orléans vers le commencement [illegible] [illegible] [illegible]

Ecole de Danse de J. Vegas.
J. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public que son école de danse est ouverte, pour la saison, au
ODD FELLOWS HALL.
Il espère obtenir le patronage le plus libéral.
Les cours commenceront
Samedi, 1er novembre.
L'IMPERIALE,
Danse dans les premiers salons de Paris, sera enseignée, cet hiver, à la Nouvelle-Orléans. M Vegas l'enseignera.
Les jours et les heures de leçons seront comme suit:
Pour les dames—Le mardi, le jeudi et le samedi, de 10 heures à midi.
Pour les enfants—Le mardi, le jeudi et le samedi, de 3 à 5 heures du soir.
Pour les messieurs—Le lundi, le mercredi et le vendredi, de 3 à 10 heures du soir.
Il y aura, dans les mercredis, une réunion dansante pour les dames et les messieurs.
M. Vegas s'occupe également des enfants. Il leur enseignera un grand nombre de danses de fantaisie qui n'ont jamais été enseignées à la Nouvelle-Orléans.
Il donnera leçons dans les institutions et dans les familles.
M. A. Durnegri, l'excellent violon, chef d'orchestre pour les bals et les soirées, se chargera de la musique.
Pour [illegible], s'adresser à M. J. Vegas, [illegible] No 166, rue du Camp.
Références:
Mlle S. S. Hall, Le Dr. et Mme Macaulay,
Mme Perrau, Mme [illegible]
Mme Aleson, Mme M. D. Dimity.

Changement de magasin.
MIGUEL HERNANDEZ Jr, Encanteur,
A transporté son magasin du No 17, rue des Ursulines, entre Moreno et Victoire, au No 2, rue de la Vieille Levée (autrefois Victoire), entre Esplanade et Français.
Jours de vente: le lundi, le mercredi et le vendredi.

Miguel Hernandez Jr.
ENCANTEUR,
No 2, rue de la Vieille Levée (autrefois rue Victoire) entre Esplanade et Français.
Succursales [illegible] [illegible] [illegible]

Leçons de pianos.
MADAME ALEXANDRA FLASBRY, professeur de piano, informe le public que, venant se fixer à la Nouvelle Orléans, il se propose de se livrer à l'enseignement du piano et de la musique.
Références:—[illegible]
N. B. La résidence de M. [illegible] est rue St Philip No 36, entre Villeré et Marais.

Leçons de piano.
DÉSIRÉ [illegible], professeur de piano, de retour à la Nouvelle-Orléans, [illegible] [illegible] No 113 ou 156 rue de Chartres.

CERCLES DE BOUCAUTS
A vendre. S'adresser à A. LEBLANC, No 10 rue Toulouse

46—Rue de Chartres—46
A. GAMARD & DESTEZ.
ONT l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un grand assortiment de [illegible]
[illegible]
A. Gamard & Destez invitent respectueusement leurs amis à venir examiner [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.
NOUS venons de recevoir [illegible]
[illegible]
A. BROUSSEAU & Co.

P. DUBEL & Co.
83 Rue de Chartres.
VIENNENT de recevoir par le navire Galena, de Bordeaux, un grand assortiment de France à copier les modèles, à vis et à la vapeur, de modèles et grandeurs assorties, [illegible]
LIVRES à [illegible] [illegible]
Livres en parchemin, [illegible]
Le tout est offert aux prix les plus modérés, par P. DUBEL & Co.
20 rue de Chartres

A LA ST [illegible]

Avis important.
Salons et [illegible] à très bon marché.
[illegible] 8 et 10 rue Chartres, près Canal.
L[illegible] LEVASSEUR [illegible]
[illegible]
LEVASSEUR & LEVASSEUR. Nos 8 et 10 rue de Chartres

Fournitures Anglaises.
EN GOUPILLE ARTICLES.
MONTROSE & STILWELL.
[illegible]
Vêtements
[illegible]
MONTROSE & STILWELL.

LINGE DE TABLE.
D[illegible] [illegible]
F. MAILLARD, 67, rue Royale.

A[illegible] F. D. [illegible]

Machine à coudre.
MACHINES à broder, [illegible] de A. Hall, en magasin et à vendre par
R. M. BARLOW & Co.
15 rue du Canal

Vice-Consulat du Mexique.
MONSIEUR Victor Dubrière Donéré est prié de se présenter [illegible] [illegible]
ANDRÉS F. VALLS, 72 rue des Magasins

CHAMPAGNE—50 paniers champagne supérieur. A vendre par D. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

REÇU TOUT RÉCEMMENT,
AU
Magasin à bon marché,
RUE DU CAMP
[illegible]
MORACK HARBY, 189, rue du Camp

Sous les clefs de la Douane.
200 Caisses vin muscat de A. Gaudron en 1/2 bouteilles.
A vendre par LAMATA FRERES, 8 et 11, Jefferson

LOTERIES de SWAN & Co.
(AUTORISÉES PAR L'ÉTAT DE L'ALABAMA.)
$50,000 !
Pour $10
Loterie de l'Académie Militaire du Sud
Classe J.
Pour être tirée publiquement dans la ville de Montgomery, Alabama,
JEUDI, 13 NOVEMBRE 1856.
Nombres simples!!
SAMUEL SWAN, directeur.
Seulement 20,000 billets!
Les lots gagnants s'élèvent à
$200,000!
Et seront distribués d'après
L'INCOMPARABLE PLAN SUIVANT:

1 Lot de	$50,000	soit	$50,000
1	do	20,000	soit	20,000
1	do	10,000	soit	10,000
1	do	10,000	soit	10,000
1	do	10,000	soit	10,000
1	do	5,000	soit	5,000
1	do	5,000	soit	5,000
1	do	2,000	soit	2,000
1	do	1,000	soit	1,000
20	do	500	soit	10,000
20	do	500	soit	10,000
20	do	500	soit	10,000
75	do	200	soit	15,000
100	do	100	soit	10,000
125	do	60	soit	7,500

APPROXIMATIONS:

4 Lots de $400, approx. de $50,000,	soit	$1,600
4 do	300, do	20,000,	soit	1,200
4 do	250, do	20,000,	soit	1000
4 do	225, do	10,000,	soit	900
4 do	175, do	10,000,	soit	700
4 do	150, do	5,000,	soit	600
4 do	100, do	5,000,	soit	400
4 do	80, do	2,000,	soit	320
4 do	60, do	1,000,	soit	[illegible]
[illegible]	10, do	500,	soit	2,000
[illegible]	25, do	500,	soit	2,000
[illegible]	[illegible]	200,	soit	6,000

[illegible] lots s'élevant à $200,000
Billets entiers, $10—Demi billets, $5—Quart de billets, $2 50.

La loterie de l'Alabama est celle à ceux qui [illegible] qu'aucune autre. [illegible]

—Plan de la loterie.—
Il y a 20,000 billets, de 1 à 20,000. Il y a 330 lots gagnants et 600 approximations, ce qui fait en tout 930 lots gagnants.
Le tirage a lieu publiquement, sous la surveillance de deux commissaires assermentés.
Les lots de 1 à 20,000, correspondant aux numéros qui se trouvent sur les billets, sont imprimés séparément sur des morceaux de papier [illegible] [illegible]
[illegible]
Les roues sont tournées, on tire un numéro de la roue des numéros et, en même temps, un lot de l'autre roue. Le numéro et le lot sont ouverts, montrés au public et enregistrés par les commissaires; [illegible]
Approximations—Les deux numéros qui précèdent et les deux qui suivent ceux qui gagnent les premiers 5 du lots auront droit aux 600 lots d'approximations, d'après le plan.
En demandant des billets,
Faites-nous parvenir l'argent, et les billets seront expédiés par le premier malle.
Les lots des numéros tirés et des lots gagnants seront envoyés aux acheteurs immédiatement après le tirage.
Il faut transmettre sans retard les demandes de billets.
Les billets qui ont gagné des lots sont payés au comptant ou échangés pour d'autres billets, à l'un des deux bureaux.
Les demandes de billets peuvent être adressées à la boîte 55, R., Bureau de poste, Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & CO, Atlanta, Ga.
ou à S. SWAN, Montgomery, Ala.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
16 octobre 1856.
Aux consommateurs de charbon cokes.
L'Epuisement de [illegible] sera, jusqu'à nouvel ordre, de [illegible] cents le baril et demi par baril, [illegible]
Par ordre, N. O. J. TISDALE, Trésorier.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
MM. Alfred Lebianc & John Lebaire,
INFORMENT le public qu'ils ont formé une société sous la raison de A. LEBLANC & Co., pour l'exploitation des affaires de Bois de chauffage, de Charbons de terre, etc.
A. LEBLANC & Co
encoignure Tremé et Vieux Bassin

Changement de domicile.
[illegible] soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont [illegible] leur magasin de meubles au No. [illegible] rue Royale en [illegible] [illegible]
Nouvelle Orléans, 23 octobre 1856.
GROSSMAN & DONETEAU.

A louer par Ver. Beaumage. No 91, rue Royale.
Le haut de la maison et ses [illegible] [illegible]
2 maisons rue Bourgogne Nos 75, 77, 79, 81, entre Bienville et Conti.
1 grande maison à étage, rue Esplanade, entre Amour et Craps.
1 magasin à étage, rue Nouvelle Levée, nos 64 et 66, près la rue Girod, No 96.
1 magasin et chambre, rue Toulouse, entre Bourgogne et Rampart.
1 maison à étages, no 45, rue Vaaire, entre Marigny et Champs-Elysées.
1 [illegible] rue Hercules, entre Erato et Clio.

Almanach d'adresses (Directory) pour 1857.
TOUTES les personnes qui ont changé de bureau ou de résidence depuis l'enregistrement de leurs noms, etc., [illegible] [illegible]
A. MYGATT & Co
[illegible]

Hôtel St-Louis.
CET hôtel, qui a toujours [illegible] [illegible]
MM. S. W. Holbrook et J. H. R. Fairchild [illegible]
CHAS. L. GUMBEL, Propriétaire

2 Boîtes Violons à vendre, [illegible] [illegible]
M. [illegible], Piano Store, 117, rue Canal

A. SAMMAUD & Co.
Changement de Domicile.
Du No. 41 rue de Chartres au No. 132 rue du Canal (Maison Touro.)
LES soussignés ont l'honneur de [illegible] [illegible]
Flanelle de toutes les nuances et de tous les numéros.
Lainages de tous les genres, Draps [illegible]
Français noirs, [illegible]
Un assortiment complet de bouteilles en tout genre [illegible]
[illegible]
EAU PHILOCOME.
Cette eau [illegible] la chute des cheveux, [illegible]
A. SAMMAUD & Co.

MEUBLES, MEUBLES.
Entrepôt du Sud,
CHAS. A. STEWART,
171 et 173, rue du Canal.

Demande.
ON a besoin d'un jeune homme de 16 à 17 ans, sachant parler l'anglais et le français à [illegible] la pharmacie. [illegible] S'adresser à la Pharmacie, rue de Chartres, No. 146.

Magasin de marchandises sèches à bon marché.
Théodore Danziger,
Encoignure Robertson et Orléans, et No 79, rue du Cirque,
A Reçu par le Cahawba, venant de New-York, un grand assortiment de marchandises nouvelles, telles que:
500 corsets français de toutes grandeurs, à 50 pièces;
150 pièces écossais laine à carreaux, à 60c. la yarde.
Egalement—Un assortiment de couvertures françaises, parmi lesquelles se trouvent 500 paires de couvertures de domestiques à $1 25 la paire.

AMARCIA JUS D'ORANGE,
Délicieux vin de dessert.
225 caisses, 200 paniers, 4 barils.
Reçus de St Pierre, Martinique, par le brig Bronville. A vendre par EUGENE LOURNÉ, 70 Passage de la Bourse.

Changement de magasin.
J'AI transporté aujourd'hui mon magasin du No 77, rue St-Charles, au No 8, rue Bourbon, près Canal, bâtisses Touro. J. CARDENAL, marchand tailleur

SUCRE de la Havane—50 caisses sucre, à vendre par J & J TARDOS & CO, 31, Vieille-Levée

Habillements d'enfans.
85 MALLES habillements d'enfans pour l'hiver, comprenant tous les derniers genres, reçus par les derniers arrivages de France et du Nord.
A vendre par LAGAY & LECANU, importateurs, 34 rue de Chartres

CONFECTIONS D'HIVER
Pour hommes.
65 malles confections pour hommes, reçues par les derniers arrivages de France, à vendre à très bas prix par LAGAY & LECANU, Importateurs, 34, rue de Chartres

SARDINES—20 caisses de 100½ boîtes chaque, sardines Ghirl, [illegible] de do de
En débarquement du navire Oregon, du Havre, et à vendre par V. & S. MAIGNAN, 30 rue de Louis.

SARDINES—[illegible] [illegible] sardines à l'huile, [illegible]
En débarquement du Guttemberg, du Havre, et à vendre par V. & S. MAIGNAN, 30, St Louis

GRAND ASSORTIMENT
D'INSTRUMENS DE MUSIQUE.
LE soussigné vient de recevoir le plus bel assortiment d'instruments qui ait jamais été reçu à la Nouvelle-Orléans.
On trouvera dans son magasin des guitares de [illegible]
[illegible]
T. E. BENOIT, 87 rue de Chartres

Découverte importante:
ÉCLAIRAGE SANS DANGER
AU
KEROSENE,
OU
HUILE DE CHARBON.
LES soussignés, seuls agents, en Louisiane, de la North American Kerosene [illegible] New York, annoncent [illegible]
[illegible]
21 oct—1m [illegible] & Co

Bi-Sulphite de Chaux
Du Dr. MONTAGUE.
[illegible], 12 septembre 1856
LES soussignés informent [illegible] [illegible]
[illegible]

Aux Habitants.
Couvertures françaises pour nègres.
LES soussignés ont en magasin et offrent au plus bas prix, des couvertures françaises [illegible]
LAGAY & LAMARIN, 18 rue des [illegible]

Avis aux contribuables.
LES habitants d'assurance [illegible] [illegible] de la ville de la Nouvelle Orléans [illegible]
J. L. [illegible]

Avis aux Contribuables du [illegible] district de la ville de la Nouvelle-Orléans.
AVIS est par la présente donné [illegible] [illegible]
[illegible] SOLOMON, receveur du 3me district

Aux Citoyens du Troisième District de cette ville.
LE soussigné, en sa qualité d'agent de Commerce Insurance Company, [illegible]
P. O. LABARRE, agent, No 32, rue Victoire

A VENDRE par le navire [illegible], de Marseille:
[illegible] barriques vin [illegible]
[illegible]
J VIOSCA Jr.

CHAMPAGNE—15 quarts Cognac et [illegible] [illegible] 20 bouteilles. J VIOSCA Jr., 28 rue Canal

CHAMPAGNE—quarts F. Gérard, 20 bouteilles, [illegible] Attendu par le navire Pretoria, à vendre par J VIOSCA Jr., 28 rue Canal

SAVON de Castille—15 caisses en magasin et à vendre par J. VIOSCA Jr. 28 rue Canal

Citrons ...Citrons ....Citrons.
350 boîtes citrons, gros et de première qualité, en débarquement du brick Angeal, à vendre par P. CUSACHS FRÈRE & Co. enc. Royale et St-Philippe

Alcohol.
15 barils alcohol, à vendre par P. CUSACHS FRÈRE & Co. enc. Royale et St Philippe

Renseignements demandés.
MADAME ABIG, atteinte d'aliénation mentale, s'est échappée de chez elle depuis une semaine [illegible] [illegible] l'INDÉPENDANCE, rue Vieille Levée, entre St-Philippe et Dumaine.
Mme Abig est âgée d'environ 30 ans; elle a les cheveux gris, porte l'épaule gauche un peu inclinée, est de petite taille et répond [illegible] [illegible] nom de jeune fille: Neine.

Articles de ménage.
UN très grand assortiment varié, comprenant en partie:
Porcelaine, Verrerie, Faïence, Argenterie, Plaqué, Services en bois, [illegible]
Services-Britannia, [illegible], Lanternes, [illegible], Fontes et Pincettes, [illegible], Chaises en rotin,
Et une riche variété d'ARTICLES DE FANTAISIE, à très bas prix.
HENDERSON & GAINES, 80, rue du Canal.

Importation nouvelle.
REÇU par le Cahawba—[illegible] [illegible] [illegible] en détail, à très bas prix par LAGAY & LACANU, Importateurs, 34, rue de Chartres

Maladies secrètes.
LE Dr. CHARLES, [illegible]
[illegible]

EN débarquement du navire Emma, de Marseille:
300 paniers huile grande bouteilles de [illegible] de J. Plagniol,
150 do do demi bouteilles do
300 caisses vermouth de Noailly [illegible]
50 do [illegible]
100 do [illegible] de Jourdan, Brive & Co.
150 do [illegible]
50 do [illegible]
50 do [illegible]
5 balles bouchons [illegible]
A vendre par NUMA LAMARTINE & CO, 147 rue Royale

FIGUES AU JUS—200 caisses [illegible] à vendre par NUMA LAMARTINE & Co, 147 rue Royale

CITRONS—[illegible] NUMA LAMARTINE & Co, 147 rue Royale

SARDINES à l'huile [illegible] [illegible] NUMA LAMARTINE & Co., 147 rue Royale

Marchandises pour les magasins du Marché de Beauvois.
IMPERIALES [illegible]
[illegible]

BOUTEILLES de la [illegible] O B GRAHAM, 26 rue Gravier